



info
droit



L'art, illégal ?

« Quand tu fous un graffiti dans la face du monde, ils appellent 9-1-1. Quand tu leur mets une pub de Coke, ils vont s'en acheter un! »

un graffiteur

Comme à chaque été, la rue montre ses couleurs, les murs se transforment au gré de l'inspiration des artistes. Certains aiment, d'autres considèrent qu'il s'agit de pollution visuelle. Plusieurs légendes urbaines courent à son sujet. Quoi qu'il en soit, le graffiti est là pour rester. C'est pourquoi, l'Injecteur a tenté de démystifier les aspects juridiques qui l'entourent.

Les murs légaux

On a beaucoup entendu parler ces dernières années de projets de murs légaux, mais qu'en est-il? Sur certains espaces publics, la présence de graffiti est tolérée, mais pour le moment, il n'existe pas à proprement parler de murs légaux, à moins de prendre une entente ponctuelle avec le propriétaire du mur en question. Par contre, il se pourrait que d'ici quelques années, ces murs voient le jour, puisque des groupes communautaires comme le Café Graffiti travaillent actuellement avec la Ville sur la question.

Si je me fais prendre

Tu peux te faire accuser de méfaits. Il s'agit d'une accusation criminelle, ce qui veut dire que tu devras passer devant un juge. Pour les mineurs, les peines sont moins sévères : lettre d'excuses ou encore d'effacer le graffiti soi-même. Pour les plus de 18 ans, il est souvent question de dédommagement (ex : rembourser les frais de nettoyage du mur). Ton background juridique va beaucoup influencer les peines qui te seront imposées. Si tu es considéré comme un récidiviste (si ce n'est pas la première fois que tu te fais prendre pour le même méfait), la peine risque d'être plus lourde.



Défense

Il ne faut pas baisser les bras, une bonne défense peut considérablement réduire les sanctions qui nous seront imposées. Par exemple, dans le cas d'une preuve circonstancielle (ils ne t'ont pas pris sur le fait mais t'ont retrouvé quelques coins de rue plus loin avec des canettes de peinture), est-ce que leur preuve est suffisamment crédible? Ou encore, s'il y avait déjà des graffiti sur le mur, est-ce que celui que tu as fait a vraiment endommagé le mur? Plusieurs types de défense sont possibles, mais le mieux demeure d'en parler à un avocat.

Les maudits tickets

La plupart des villes ont aussi des règlements contre le graffiti. Ce qui veut dire qu'il est possible que tu reçoives à la fois une contravention et une accusation de méfait. Voici les réglementations en vigueur à Montréal :

ADMINISTRATION	RÈGLEMENT	PEINE
Ville de Montréal	Sur la propreté dans le domaine public R.R.V.M c P-12.2	Première fois : 60 à 100\$ Récidive : 100 à 300\$ 2ème Récidive : 300 à 1000\$
Ville de Montréal	Sur la propreté dans le domaine privé R.R.V.M. c P-12.1	Première fois : 100 à 300\$ Récidive : 300 à 500\$ 2ème Récidive : 500 à 1000\$
Société des Transports de Montréal	Sur l'intégrité des biens R-036 sous section III	200 à 500 \$

*** N'oublie pas qu'il est toujours possible de contester ou de prendre une entente de travaux compensatoires pour tes contraventions.**

RESSOURCES JURIDIQUES

Aide Juridique de Montréal

514-873-3562

Défense gratuite pour les personnes à faible revenu

Mercredi j'en parle à mon

avocat-e : 514-954-3446

Conseils légaux gratuits par téléphone tous les mercredis

Clinique Droits Devants :

514-603-0265

Clinique d'accompagnement pour personnes marginalisées

Éducaloi : www.educaloi.qc.ca

Information légale vulgarisée

